

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

DELIBERATION N° 2020-12-140-DR

Nomenclature : 7.10

OBJET : DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL)

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 16 décembre 2020
 Pour extrait certifié
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le : 17/12/2020*

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

PRÉSENTS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A PARTIR DU POINT N°2020-12-154-DVCS

Mme DUFAU	procuration à	M. GONZALES
Mme LALANNE	procuration à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN
M. FLEURENTDIDIER	procuration à	Mme CORRIHONS

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

29 au point n° 2020-12-154-DVCS

Nombre de pouvoirs: 3

4 au point n° 2020-12-154-DVCS

Nombre de votants : 33



Monsieur le Maire rappelle que la Commune a prévu la construction d'un nouveau Centre de Loisirs afin de remplacer le site actuel vieillissant, aujourd'hui inadapté et disposant d'une capacité d'accueil insuffisante.

Ce nouveau centre de loisirs a pour objectif :

- D'améliorer l'accueil général des enfants, des familles ainsi que des personnels en permettant de regrouper les services d'accueil de loisirs ainsi que l'espace administratif sur un seul site géographique,

- De permettre un accueil adapté avec une mutualisation des locaux des écoles (restaurant scolaire, dortoirs pour les plus jeunes, cour de récréation, salle de décloisonnement)

Le site retenu pour la construction du futur Centre de Loisirs est situé rue des Platanes. Cette situation en centre Ville a pour objet de faciliter son accessibilité par les familles. De plus, en terme d'enjeux éducatifs, sa proximité immédiate du Parc de Castillon et du futur Eco-Lieu Lacoste, entre les deux écoles Robert Lasplacettes et Félix Concaret est particulièrement intéressante.

En 2019, le projet a fait l'objet d'un programme basé sur la concertation des différents partenaires. Un marché de maîtrise d'oeuvre a permis de désigner le Cabinet d'architecture Equi Libre de Dax (décision numéro 2019/538 du 25 novembre 2019).

Le montant des travaux de construction s'élève au stade de l'Avant Projet Définitif à 1 152 960 € HT

Le calendrier du projet prévoit un lancement du marché de travaux en janvier 2021 et un début de chantier au mois de mai 2021, pour une réception du bâtiment à la fin du premier semestre 2022. Les travaux se dérouleront donc sur deux exercices budgétaires.

Par délibération du 13 février 2020, le Conseil municipal a sollicité une aide auprès de la CAF des Landes pour le financement du projet. La convention passée avec la CAF prévoit une aide de 249 455 € en subvention d'investissement ainsi qu'un prêt à taux zéro d'un montant de 249 455 € remboursable en 7 annuités.

Après contacts avec les services de la Préfecture des Landes, le projet est éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le montant de la dotation est attribué par la Préfecture sur présentation du projet et dépend de l'enveloppe d'autorisation d'engagement régionale prévue par la loi de finances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

DELIBERE

SOLLICITE auprès des services de l'État une subvention la plus élevée possible au titre de la dotation de Soutien à l'Investissement Local 2021 et 2022

Envoyé en préfecture le 17/12/2020

Reçu en préfecture le 17/12/2020



ID : 040-214003121-20201216-2020_12_140-DE

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr